

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Martine CORDIER (*procuration donnée à Jacques AUBERT*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 11
- Votants 13

Objet : Décision Modificative Budgétaire n°2-2025 – Budget Assainissement

Délibération n°41/2025

Madame le Maire expose : afin de pouvoir amortir un bien qui n'a pas encore été amorti sur l'exercice 2025 au sein du Budget Assainissement, en raison d'une erreur logicielle, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires, aux comptes c/6811 et au compte c/ 28156, pour un montant de 180.20 €. Il s'agit du bien suivant :

N° inventaire	N° bien	Compte	Libellé	Montant à amortir sur 2025 (€)
2024-16	192	28156	Pompe de relevage de réserve STEP La Borde - Fac SUEZ n° 472407687 du 18/10/24 -	180.20
Total :				180.20

Madame le Maire propose que l'ouverture de crédits supplémentaires aux comptes correspondants se réalise en effectuant la décision modificative budgétaire comme suit :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
68 (042)	6811	180,20 €		
023	Virt à la section d'investissement	-180,20 €		
	Total DEP FONCT	0,00 €	Total REC FONCT	0,00 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
			28 (040)	28156 180,20 €
			021	Virt de la section de fonctionnement -180,20 €
	Total DEP INVEST	0,00 €	Total REC INVEST	0,00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative budgétaire ci-dessus.

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
 Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,
 Richard MARCEAUX.